

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SCI 3 DO TONNEINS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3 Allée de la Tournelle 93410 Vaujours

RCS : Bobigny 903939569

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Tenue le 31/05/2025, au siège social, sur convocation du gérant.

Présents :

- Monsieur DRAME Ahmada, gérant de la société,
- Monsieur OURDI Yahya, associé,
- Monsieur DA SILVA Christian associé,
- Monsieur SHAH Bazur-Mahmood,
- Madame DINE née YOUSFI Samia.

Ordre du jour :

1. Constatation du décès de Monsieur DINE Mohamed
2. Transmission de ses parts sociales à ses héritiers
3. Mise à jour de la répartition du capital social
4. Modification corrélative des statuts
5. Pouvoirs

1. Constatation du décès

Le gérant rappelle que Monsieur DINE Mohamed, associé de la SCI à hauteur de 200 parts sociales, est décédé le 13/06/2024 à la Mecque (Arabie Saoudite).

L'assemblée prend acte de ce décès et de la transmission de ses parts à ses héritiers.

2. Transmission des parts sociales

Conformément à l'acte de partage du 21/05/2025 établi par Maître Paul ICKOWICZ notaire à Vaujours (93), dans son paragraphe 11, Madame YOUSFI Samia s'est vu attribuer les 200 parts que possédait son défunt mari dans la SCI 3DO TONNEINS.

L'assemblée prend acte de cette transmission, conformément à la loi et aux statuts.

3. Mise à jour du capital social

Le capital social reste fixé à 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 € chacune, réparties comme suit :

- Madame DINE née YOUSFI Samia.....200 parts
- Monsieur OURDI Yahya.....200 parts
- Monsieur DRAMÉ Ahmada.....200 parts
- Monsieur DA SILVA Christian.....200 parts
- Monsieur SHAH Bazur-Mahmood.....200 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL INITIAL1 000 parts

4. Modification des statuts

L'article 8 des statuts, relatif à la répartition du capital, est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 8

Le capital social initial est fixé à la somme **1 000 euros (mille euros)** montant des apports ci-dessus indiqués. Il est divisé en **1 000 parts** égales de **1 euros** chacune, **numérotées de 01 à 1 000**, souscrites par les associés et qui leur sont attribuées, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- Madame DINE née YOUSFI Samia.....200 parts
- Monsieur OURDI Yahya.....200 parts
- Monsieur DRAMÉ Ahmada.....200 parts
- Monsieur DA SILVA Christian.....200 parts
- Monsieur SHAH Bazur-Mahmood.....200 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL INITIAL1 000 parts

5. Pouvoirs

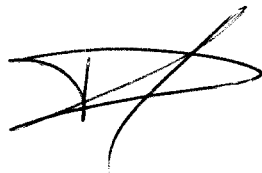
Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer les formalités de dépôt, publication et inscription modificative au greffe du tribunal de commerce.

Fait à Vaujours, le 31/05/2025

Signatures :

Le gérant

Certific conforme à l'original

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop with a vertical stroke through it.